



Présentation : jeudi 19 juin 2025

LA VILLE DE CAHORS RECRUTE DES POLICIERS MUNICIPAUX



**POLICE
MUNICIPALE**

VIGILANCE, SECURITE, TRANQUILLITE PUBLIQUE

CANDIDATEZ EN LIGNE
WWW.CAHORSAGGLO.FR





GARANTIR LA **TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ** DU QUOTIDIEN

PLAN D'ACTION

COMMUNIQUÉ

Les questions de sécurité et de tranquillité publiques sont au cœur de l'actualité en France. Cahors ne fait pas totalement exception, notamment ces dernières semaines.

Si une certaine vigilance doit être apportée envers le traitement médiatique des faits de délinquance, ces questions restent une préoccupation majeure et quotidienne des habitants, ici comme ailleurs et peut-être ici plus qu'ailleurs. En effet, le cadre de vie constitue un legs inestimable que la municipalité entend bien se donner les moyens de préserver.

Dès lors, si la sécurité demeure au creuset du pacte républicain et au cœur des compétences régaliennes que l'Etat a la responsabilité d'assurer, le maire, détenteur de pouvoirs de police et coproducteur de sécurité, doit prendre sa part dans la sécurisation de la cité. Cette démarche partenariale à laquelle la Ville de Cahors contribue résolument s'intègre notamment dans le cadre du Plan d'action départemental de restauration de la sécurité au quotidien de la Préfecture du Lot.

La municipalité entend également garantir la tranquillité publique des habitants, dans un contexte de montée des incivilités, symbole d'une société en tension.

Ayant régulièrement adapté ses réponses à l'évolution du besoin de sécurité, en témoignent la création et le déploiement d'un réseau de vidéo protection aujourd'hui constitué de 56 caméras, l'augmentation

des effectifs de la Police municipale ou encore l'accroissement des plages horaires de travail de sa Police, la municipalité poursuit son engagement sur le terrain de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Très concrètement, **cette mobilisation s'est récemment traduite par l'installation du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) en septembre 2024.** Ce dernier a permis d'établir les priorités et d'engager leur mise en œuvre autour d'actions concrètes : soutien aux forces de sécurité intérieure, lutte contre les conséquences de la marginalité, prévention jeunesse, appui aux autorités judiciaires.

Empreinte de fermeté envers tous les actes de délinquance qui doivent appeler une sanction, quelles qu'en soient la nature et l'ampleur, mais aussi d'une approche préventive pour tenter de gérer à la racine des situations pouvant constituer le terreau de méfaits futurs, la réponse municipale doit garantir, de manière opérationnelle, la sécurité et la tranquillité des Cadurciens.

A cet effet, le plan proposé prolonge un certain nombre d'actions déjà engagées et se traduira progressivement par :

- **Le renforcement des effectifs de la Police municipale** qui se traduira par une augmentation des effectifs. Dotée au terme du processus de recrutement engagé de 13 agents, la Police municipale pourra ainsi fonctionner en deux brigades et augmenter sa présence sur la voie publique grâce à des patrouilles pédestres placées au cœur de ses missions.
- **Des plages horaires de travail de la Police municipale élargies** : les recrutements permettront progressivement d'atteindre l'objectif cible d'un engagement en soirée, en début de nuit et en partie le week-end de la Police municipale.
- **Une police municipale d'intervention** : consommation d'alcool sur la voie publique, marginalité agressive, violence routière, rixes, violences devront pouvoir ainsi être mieux pris en charge.

Ces évolutions, souhaitées et souhaitables, du périmètre des missions de la Police municipale, supposent de doter les agents des équipements nécessaires à l'accomplissement de ces nouvelles prérogatives. A ce titre, une démarche visant à équiper les Policiers municipaux d'armes à feu est en cours. Ces dernières contribueront à sécuriser le travail des agents, souvent primo-intervenants sur des événements, à faire face à l'imprévisibilité croissante des situations et à protéger les Cadurciens.

En parallèle, **des patrouilles communes entre Police municipale et Police nationale** se déploient sur le terrain depuis quelques semaines, concrétisant le partenariat renforcé entre les autorités.

Soutien efficace au travail d'enquête, **le réseau de vidéo-protection** va, comme régulièrement, enregistrer quelques compléments. Trois nouveaux sites d'implantation de caméras sont à l'étude, place Champollion, parking des Chartreux et parking Pierre-Combes à St-Georges.

L'entretien du paysage urbain se poursuivra à travers des opérations de nettoyage des tags et de lutte contre les dépôts sauvages et un nouveau dispositif, le piège-photos, permettra d'éviter le dépôt d'encombrants sur l'espace public.

En matière de prévention, une réflexion va être engagée par les partenaires publics et associatifs pour renforcer **l'aller-vers**. Cette démarche proactive s'adressera particulièrement aux personnes vulnérables pour favoriser la mise à l'abri.

Elle concerne également les plus jeunes, pour éviter le décrochage et le basculement dans la délinquance. Cette politique de prévention jeunesse prend, là aussi, la forme d'une présence terrain renforcée et d'une vigilance accrue auprès des enfants et des familles les plus fragiles grâce aux **nombreuses**

structures et équipes d'accompagnement existantes (accueil périscolaire et extrascolaire, espaces sociaux et citoyens, accueil jeunes et info jeunes). Les trois éducateurs de la **prévention spécialisée** viennent compléter la prévention généraliste grâce à un repérage précoce des jeunes les plus en difficulté. Une cinquantaine de jeunes est suivie chaque année dans une démarche « d'aller-vers ».

Un partenariat, avec la maison des jeunes et des adolescents du Lot, devrait permettre de compléter les maraudes afin d'aller vers les jeunes dans leur lieu de regroupement (places publiques, sorties d'écoles...) pour détecter d'éventuelles situations de fragilité.

Par ailleurs, la Ville de Cahors s'efforce de soutenir la réussite scolaire des jeunes grâce au **Programme de Réussite éducative** pour l'égalité des chances qui a été réactivé dans le cadre du nouveau Contrat de ville 2024-2030. Ce programme repose sur une approche globale des difficultés des enfants repérés en situation de fragilité, notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au primaire. Les jeunes concernés se voient proposer un parcours personnalisé. Il a permis d'intégrer près de 60 enfants en parcours de réussite éducative en 2024.

Autre cible, celle des familles : **la démarche de soutien à la parentalité** et de renforcement des liens familiaux s'adresse aux familles monoparentales, nombreuses sur le territoire de la commune.

De manière très concrète, le Grand Cahors permet, depuis quelques mois, à l'association FamiLotoise de proposer un dispositif de **répit parental** et d'accueillir les parents qui se sentent en difficulté, dans les locaux de l'ALSH de la Croix-de-Fer.

Dans le détail, le plan de sécurité et de tranquillité du quotidien à Cahors se traduit en quatre axes :

Axe 1 | Le renforcement de la police municipale et soutenir les forces de sécurité intérieure

Axe 2 | La lutte contre les conséquences de la marginalité : une action résolue

Axe 3 | La prévention jeunesse ou comment anticiper les difficultés à la racine

Axe 4 | L'appui des autorités judiciaires

AXE 1 | Renforcer la police municipale et soutenir les forces de sécurité intérieure

→ Le renforcement de la police municipale avec une augmentations des effectifs qui va permettre :

- De créer 2 brigades et d'augmenter la présence sur la voie publique

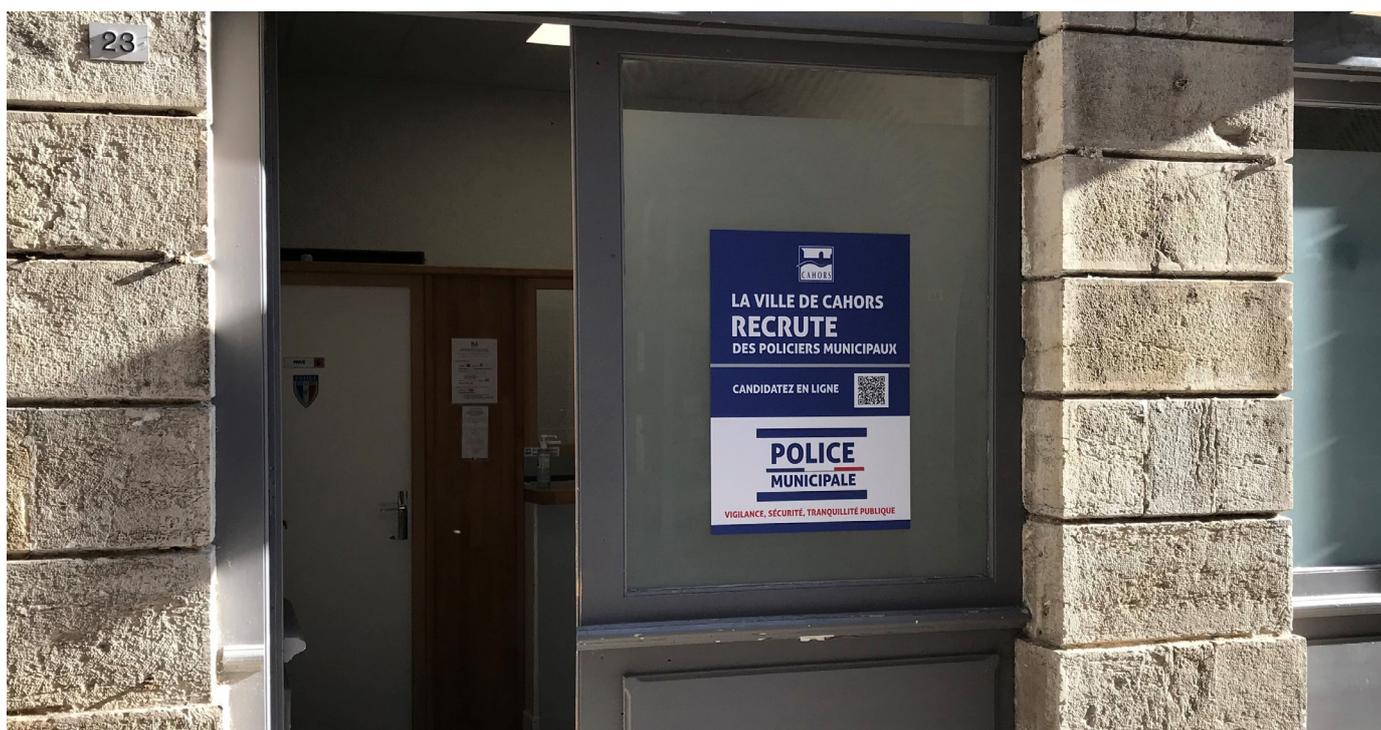
Composée de 9 agents, la Police municipale va être consolidée pour porter ses effectifs à **13 agents**. L'objectif de cette augmentation du nombre de policiers municipaux consiste à pouvoir **créer deux brigades** et **augmenter les plages de présence des policiers** à Cahors. Pour débiter, il s'agira de rendre possible une présence entre 7h00 et 20h00 du lundi au vendredi, en journée continue

- brigade du matin : 07h00-15h00
- brigade de l'après-midi : 12h00 -20h00 ou 14h00 – 22h00 selon les nouveaux plannings et l'actualité.

La présence des agents municipaux sera également maintenue voire renforcée le samedi en fonction des travaux qui seront entrepris place Chapou.

- De tendre vers des plages horaires élargies

Selon les besoins les brigades peuvent être sollicitées en soirée voire même en début de nuit, si l'actualité ou le contexte de sécurité le nécessitent.





- **D'aller vers une police municipale d'intervention**

Ce renforcement des effectifs et la création de deux brigades vont permettre aux policiers d'intervenir de façon plus systématique à Cahors notamment pour faire respecter les arrêtés du maire et ainsi garantir la tranquillité publique : alcoolémie sur la voie publique, violences, occupation abusive du domaine public, présence de chiens mordeurs etc....

- **De soutenir l'action de la Police nationale dans un contexte qui le nécessite**

La Police municipale est de plus en plus sollicitée en renfort des interventions de la Police nationale à Cahors, notamment dans les quartiers. Le renforcement de ses effectifs va permettre de répondre de manière opérationnelle aux demandes des Forces de Sécurité Intérieure qui ont parfois lieu dans le cadre d'interventions à risque (démantèlement de trafic...).

Ce renforcement des effectifs et cette évolution des missions d'intervention de la Police municipale, aux côtés des FSI, impliquent d'équiper les policiers municipaux d'armes à feu.

Cet armement est naturellement conditionné à une formation approfondie des agents de 45 heures pour le maniement de ces équipements qui est complétée par une formation continue deux fois par an, assurée par le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT).

Il va également permettre de rendre les postes à pourvoir au sein de la Police municipale plus attractifs dans un contexte de très forte concurrence entre les territoires, attractivité qui est également permise par la récente **revalorisation salariale** des agents et par une campagne de communication qui vient de débuter.



→ Les patrouilles communes avec la Police nationale

La signature d'une **convention de coopération entre la Police nationale et la Police municipale en septembre 2024** a marqué une nouvelle étape dans la sécurisation de Cahors. Grâce à cette coordination renforcée des actions, les forces de l'ordre garantissent une présence accrue sur le terrain et une réponse plus rapide aux situations d'urgence : **l'instauration de patrouilles pédestres coordonnées entre la Police municipale et la Police nationale** permet, entre autres, au maire de **faire appliquer les arrêtés municipaux** pris pour maintenir l'ordre public, mais aussi de conduire des contrôles routiers.

→ L'extension du parc de vidéo-protection

Depuis 2016, la Ville s'est équipée d'un réseau de vidéo-protection : **56 caméras sont ainsi installées**.

Par ailleurs, une convention est en cours d'élaboration entre Lot Habitat, la Mairie de Cahors et l'Etat (délibération du 9 décembre 2024) concernant l'utilisation de la vidéo-protection dans les bâtiments d'habitat social gérés par le bailleur à Terre-Rouge.

De plus, afin maintenir l'efficacité du dispositif sur les entrées de ville, les caméras situées au rond-point de Regourd vont être rénovées.

Et le déploiement se poursuit. Ainsi, en cette année 2025, sont à l'étude **trois sites** :

- la place Champollion,
- le parking des Chartreux,
- le parking Pierre-Combes à Saint-Georges.

La Ville engagera, courant 2025, une analyse à l'égard d'un potentiel équipement de vidéo-protection dans certains quartiers, à la Croix-de-Fer et à Sainte-Valérie.



→ La lutte contre les atteintes au paysage urbain

La collectivité met en oeuvre plusieurs actions pour préserver la qualité du cadre de vie des Cadurciens :

- **Poursuite des opérations de détagage** deux à trois fois par an,
- **Dispositif de sensibilisation « Stop encombrants » déployé depuis 2022 :**

lorsqu'un dépôt d'encombrants est signalé, la brigade verte met en place le dispositif (panneau + rubalise) environ 48h sur place, puis les agents de propreté évacuent le dépôt à la déchetterie. Cela permet de rappeler le risque d'amende et de poursuite, en le mettant bien à la vue de tous sur l'espace public.

- **Nouveau : le « piège photos » pour lutter contre les dépôts sauvages.**

Le dispositif, en partenariat avec le Syded, a été expérimenté et va être étendu. Il s'agit d'appareils photos implantés sur le domaine public (dans des lieux identifiés comme étant des lieux de dépôts sauvages) qui se déclenchent lorsqu'ils perçoivent un mouvement à proximité.

Le Grand Cahors va faire l'acquisition de trois dispositifs qui seront itinérants sur le territoire, notamment à Cahors.

AXE 2 | Lutter contre les conséquences de la marginalité : une action résolue

Un arrêté municipal pour limiter le regroupement de marginaux en centre-ville a été pris par le maire au printemps : **à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre 2025 inclus, tous les jours de 8 heures à 3 heures, sont interdites, sauf autorisation spéciale, toutes occupations abusives et prolongées des rues et autres dépendances domaniales, ainsi que toutes sollicitations ou quêtes à l'égard des passants, lorsqu'elles sont de nature à entraver la libre circulation des personnes ou bien à porter atteinte à la tranquillité, à la sécurité et au bon ordre publics.**

Est en outre interdite, dans la même période et les mêmes lieux, la station assise ou allongée, lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation des piétons et toute consommation de boissons alcoolisées (à partir du 3^{ème} groupe), dans les lieux publics, en dehors des lieux suivants :

- terrasses de cafés et de restaurants dûment autorisés,
- aires de pique-nique aménagées à cet effet aux heures habituelles des repas,
- lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool est autorisée.

Il pourra être procédé à toute confiscation et/ou destruction administrative de tout contenant d'alcool par tout agent assermenté dans l'exercice de ses fonctions.

Le contrevenant pourra également faire l'objet d'une amende de 2^{ème} classe.

Afin de faire respecter de façon rigoureuse cet arrêté municipal, les **policiers municipaux patrouillent quotidiennement et à pied en centre-ville**. Un véhicule reste ainsi stationné de manière prolongée sur un espace public, successivement d'un lieu à l'autre, de manière volontairement visible.

L'impact de ces patrouilles est déjà visible à Cahors et les chiffres d'intervention de la Police municipale en 2025 sont révélateurs : **126 interventions en lien avec la marginalité de janvier à mai 2025 contre 174 sur toute l'année 2024.**

→ La création d'une cellule marginalité du CISPD

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance mis en place en septembre 2024, **une cellule « marginalité »** a été créée entre la Préfecture du Lot, les FSI, l'Agence régionale de santé, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDTESPP), la Ville et l'agglo.

L'objectif de cette cellule est d'appréhender la question des personnes en situation de marginalité de façon globale afin d'améliorer la prise en charge de celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé et d'agir sur la présence de marginaux qui perturbent l'ordre public.

Cette cellule a permis de **renforcer l'échange d'informations**, notamment dans le cadre de la domiciliation de ces publics par le CCAS pour mieux appréhender le parcours des demandeurs.

→ Le développement de l'accompagnement social

La **municipalité souhaite développer l'accompagnement social** de la marginalité avec une réflexion autour de l'aller-vers en partenariat avec les associations en charge de ces publics (CEIS, AHLIS...) afin d'améliorer la prise en charge.

AXE 3 | La prévention jeunesse ou comment anticiper les difficultés à la racine

1 - LES DISPOSITIFS EXISTANTS

La prévention enfance jeunesse est structurée autour de dispositifs de droit commun ouverts à tous d'une part, et autour d'autres dispositifs plus spécifiques aux jeunes en difficulté comme le Programme de Réussite Educative (PRE) ou l'accompagnement des jeunes par l'équipe de prévention spécialisée d'autre part. On trouve des dispositifs transversaux ouverts à toutes les tranches d'âge et aux familles, d'autres plus spécifiques aux 6-11 ans et aux 12-18 ans.

Cinq objectifs sont poursuivis dans le cadre de la prévention jeunesse à l'échelle de la ville

- **Favoriser le vivre ensemble**, le respect des règles de vie en collectivité et le respect des autres (ALAE, ALSH) dès le plus jeune âge,
- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits** : via l'information jeunesse, les accueils jeunes et les dispositifs d'accompagnement, pour rendre les jeunes acteurs de leurs choix et prévenir les ruptures,
- **Repérer et accompagner les jeunes en difficulté** : grâce à l'action de la prévention spécialisée et des professionnels de terrain, dans une logique « d'aller vers » et de construction de parcours individualisés,
- **Renforcer les liens sociaux et familiaux** : par des actions collectives et éducatives (ACF, PSFP, CLAS, RPE) visant la cohésion, le soutien parental et la prévention des comportements à risque,
- **Agir de manière coordonnée et territorialisée** : en s'appuyant sur les structures de proximité et le Contrat de ville pour déployer une prévention intégrée, adaptée aux besoins locaux des jeunes et de leur famille.



Les dispositifs transversaux

- **Les Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE)**

A Terre-Rouge et Croix-de-Fer, ils prennent en charge les enfants de 3 à 12 ans sur le temps périscolaire. La Ville de Cahors a fait le choix d'un encadrement renforcé sur ces deux quartiers dont l'un est quartier politique de la ville et l'autre référencé en « poche de pauvreté ». Ces structures offrent un panel d'activités permettant de décroquer l'éducation et de donner de la cohérence éducative entre les différents acteurs (Education nationale, Ville, associations). L'objectif est de mieux respecter le temps de l'enfant et de délivrer un même message de la part de l'ensemble des adultes intervenant auprès de lui.

- **Les Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) de Terre-Rouge, Croix-de-Fer et de la MJC**

Ce sont des espaces de socialisation et de vivre ensemble sur le temps extrascolaire. Ils sont des lieux d'apprentissage des règles de vie en collectivité et de développement de l'autonomie dans le respect des autres. Les tarifs modulés en fonction du quotient familial les rendent accessibles à toutes les familles pour les enfants jusqu'à 13 ans.

- **Les Espaces Sociaux et Citoyens de Terre-Rouge, Croix-de-Fer, Sainte-Valérie et du Vieux Cahors**

Ce sont des structures de proximité dans les quartiers populaires qui favorisent le lien, consolident le maillage de l'accès aux droits. Ils favorisent l'accès aux loisirs pour tous en accompagnant les jeunes et leur famille lors de séjours, de sorties, en faisant le lien avec les associations sportives, culturelles, et en orientant vers les dispositifs de droit commun comme le Ticket Sport et le Ticket Culture.

- **Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité),**

Un Clas est présent sur chacun des quartiers dans les espaces sociaux et citoyens de la Ville et au CTSC. Il soutient deux fois par semaine les enfants et leur famille dans la réussite scolaire en dehors du temps de classe. Il agit en prévention du décrochage en renforçant la confiance en soi, les méthodes de travail et le lien école-famille. Il propose un accompagnement en petit collectif dans un cadre bienveillant et sécurisé.



L'enfance (6 - 11 ans)

- **L'animation collective famille (ACF)**

Ce projet mis en œuvre par les animatrices famille des espaces sociaux et citoyens présentes dans chaque quartier, vise à renforcer les liens familiaux et soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Elle propose des activités partagées parents-enfants autour de la prévention (santé, numérique, citoyenneté...). L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant et la cohésion familiale dans une logique de prévention.

- **Le Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité (PSFP)**

Ce programme reconnu comme programme probant par Santé Publique France, vise à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et à favoriser le dialogue et l'échange dans la cellule familiale. Il permet d'aborder, à travers des outils simples, et de se réapproprier, des thématiques relatives à la prévention des enfants : écrans, gestion des émotions, relations filles-garçons, etc.

- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)**

Réactivé dans le contrat de ville 2024-2030, il œuvre en faveur de l'égalité des chances des enfants en situation de pauvreté habitant dans les quartiers vulnérables. Il prend la forme d'un accompagnement individuel avec un référent qui accompagne l'enfant dans un parcours sur-mesure, et d'un accompagnement global autour de 4 axes : scolarité, socialisation, santé et soutien familial.

Le travail se fait en coopération avec les parents, les enseignants, les animateurs et tous les professionnels ressources pour l'épanouissement de l'enfant.



→ La jeunesse (12/18 ans)

- **Les deux Accueils Jeunes des Docks et plus récemment de Terre-Rouge**

Espaces de proximité ouverts pour tous les jeunes, ils offrent des espaces libres, sécurisés et encadrés où les adolescents peuvent se retrouver, s'exprimer et participer à des activités. Ils jouent un rôle de prévention en repérant les fragilités, en développant l'autonomie et le vivre-ensemble. C'est un levier pour renforcer le lien social et prévenir les comportements à risque. Ils favorisent la citoyenneté par la participation à la vie des structures et aux propositions faites sur le territoire en termes de projets jeunesse.

- **Le déploiement de l'Infos Jeunes**

Le déploiement de l'Infos Jeunes sur l'ensemble du territoire du Grand Cahors permet de favoriser l'accès aux droits des jeunes (logement, orientation, santé, loisirs, etc.). L'information jeunesse est assurée par des animateurs de proximité formés. Elle vise à rendre les jeunes autonomes et acteurs de leurs choix grâce à un accès libre, neutre et gratuit à des infos fiables (santé, emploi, droits, etc.). En prévention, elle permet d'anticiper les risques (addictions, violences, déscolarisation...). Elle favorise l'insertion, la citoyenneté et l'égalité des chances.

- **La nouvelle organisation des politiques jeunesse**

La Ville a par ailleurs pour objectif de renforcer la prévention jeunesse en favorisant la transversalité entre les différentes missions et structures, véritables outils de proximité auprès des Cadurciens et relais

pour les partenaires travaillant avec les jeunes. Elle se déploie au sein des accueils jeunes, des espaces sociaux et citoyens mais également dans l'aller-vers au plus près des espaces où se trouvent les jeunes. Les soirées partenariales de prévention lors des jeudis festifs, en partenariat avec Addiction France, sont notamment l'occasion de démontrer tout l'intérêt de cette nouvelle organisation au profit de la lutte contre les conduites addictives des jeunes.

- **L'équipe de prévention spécialisée**

L'équipe constituée de trois éducateurs vient renforcer la prévention généraliste grâce à un repérage précoce en identifiant les jeunes en difficulté qui échappent aux dispositifs classiques. Elle s'appuie sur deux piliers :

- **Un lien de confiance tissé dans le temps** : grâce à sa présence de terrain et sa place spécifique, elle établit un dialogue durable avec les jeunes les plus éloignés des institutions.
- **La complémentarité** : elle alerte, oriente et collabore avec les acteurs de la prévention généraliste pour construire des réponses adaptées et cohérentes.

Par ailleurs, la prévention spécialisée s'appuie sur quatre principes : l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion du public, le respect de l'anonymat et la non-institutionnalisation des pratiques.



ZOOM SUR LE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Il a permis de définir 5 grandes orientations avec 17 fiches actions en matière d'éducation, de culture, d'emploi de parentalité et de droit : il va permettre de renforcer les actions de prévention auprès des jeunes dans le quartier prioritaire de Terre-Rouge mais aussi dans des quartiers considérés comme des « poches de pauvreté » (Croix-de-fer, centre-ville de Cahors, Sainte-Valérie, les Escales de Pradines).

L'appel à projet annuel permet de financer la mise en oeuvre de projets qualitatifs portés par le milieu associatif en direction des jeunes (séjours d'été, séjours de rupture, pratique culturelle et sportive, chantier jeunes et accompagnement premier job).

2 - LE GROUPE DE TRAVAIL « PRÉVENTION JEUNESSE » DU CISPD

La prévention jeunesse est un des axes prioritaires du CISPD qui a permis le renforcement du partenariat avec les acteurs du CISPD autour d'un groupe de travail jeunesse auquel participent les acteurs institutionnels ainsi que plusieurs acteurs associatifs (maison des ados, Infos droit...) . Ce groupe de travail a ciblé un ensemble d'actions prioritairement en direction des mineurs afin de prévenir leur entrée dans la délinquance. Elles sont de 3 ordres :

- Des actions en direction des jeunes en développant notamment « l'aller-vers » pour détecter les situations de fragilité dans les lieux où se regroupent les jeunes à Cahors (sorties de collèges ou lycées, places publiques...),

- Des actions en direction **des familles** pour les soutenir dans leur parentalité en encourageant notamment le dialogue parents-enfants, ou encore par la mise en place du rappel à l'ordre (voir IV),
- D'actions permettant de **mobiliser plus largement et occuper le terrain** dans les quartiers de Cahors : l'escape game de Lot Habitat qui souhaite proposer aux jeunes de 16 à 18 ans d'être proactifs en matière de tranquillité ou encore le développement de la pratique sportive dans le quartier de la Croix-de-Fer pour éviter que les jeunes ne « traînent » en fin de journée.

AXE 4 | L'appui aux autorités judiciaires

→ Le maire, acteur de proximité à travers une convention AMF46 / Cour d'appel d'Agen

La signature, le 2 juillet 2021, d'un **protocole relatif à la justice de proximité** entre l'Association des maires et élus du Lot (AMF46), les services de police et de gendarmerie et le parquet a permis d'améliorer le traitement judiciaire des infractions dites « de faible intensité » en y apportant une réponse pénale rapide et certaine.

Cette convention renforce le rôle du maire comme garant de la tranquillité publique.

Elle constitue :

- Un outil pour lutter contre les infractions du quotidien (constructions illicites, détériorations volontaires, troubles du voisinage...),
- Un moyen qui permet un signalement renforcé de ces infractions par les maires auprès du Procureur de la République.

→ De nouveaux moyens alloués au CDAD (Conseil départemental de l'Accès au Droit)

Le CDAD coordonne les points justice du département qui sont des lieux d'information et de conseil juridique gratuits à destination du public sur tous les champs du droit. Des permanences par différents professionnels sont proposées à la population.

Dans sa politique partenariale avec les autorités judiciaires et de développement de l'accès au droit, la Ville et le Grand Cahors mobilisent :

- Un bureau permettant la tenue de permanences par différents professionnels du CDAD (à la maison des associations),
- Un agent de la collectivité quatre demi-journées par semaine qui oriente le public vers les bons interlocuteurs.

→ Le rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre est un outil dont dispose le maire pour éviter des troubles dans sa commune.

Il lui permet d'apporter **une réponse institutionnelle**, simple et rapide, à ses administrés qui ne respectent pas la tranquillité et l'ordre publics (ex : conflits de voisinage, présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités, problème dans les transports publics...).

L'intervention du maire vise, en agissant sur les comportements individuels, à mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas encore des crimes ou des délits, peuvent y conduire.

Le rappel à l'ordre peut être envisagé comme un **outil de prévention de la délinquance chez les mineurs** avant que ceux-ci ne basculent dans le délit.

Dans ce cadre, le rappel à l'ordre a pour but de rappeler les valeurs du « vivre ensemble » en permettant, dès le premier acte d'incivilité commis, de sensibiliser l'auteur sur le cadre légal et les conséquences de son acte.

Il est également **un outil d'accompagnement à la parentalité** car les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents quand ils sont convoqués par le Maire.

Le CIPSD travaille à sa mise en place, en partenariat avec la Procureure du Lot, pour des faits commis par les jeunes dans les transports, à l'école (pour lutter contre l'absentéisme) ou dans les espaces dédiés aux jeunes.

